

Bienvenue sur le webinaire Activ+



- Les micros sont momentanément coupés.
- Vous aurez la parole après chaque partie.

Comment prendre la parole ?

Je clique sur la main dans le bandeau en haut à droite de l'écran, l'animatrice vous donne la parole dans l'ordre des demandes.



Pour couper ou activer mon micro, je clique sur le micro.
Il est barré, personne ne m'entend.

Pour le confort de tous

1. Merci de couper votre micro.
2. Vous aurez la possibilité de poser vos questions, après la présentation de chaque partie.
3. Levez la main pour demander la parole.
4. Vous pouvez poser des questions dans le fil de discussion.
5. Le webinaire est enregistré.

Nouveauté ACTIV+ Saison 2024-2025

WEBINAIRE DU 27-08-2024



caf.fr

Sommaire

Introduction

1- Modalités pour les allocataires

- Questions?

2- Modalités pour les partenaires

- Questions?

Introduction

- **Merci de votre présence**

- **Présentation par**
 - Emeline de Piépape, Responsable du Service Action Sociale
 - Anne Ossut, Responsable du Service Social et Aides Financières Individuelles
 - Agnès Cortier, Référente Technique

- **Vos interlocutrices au quotidien:**
 - Agnès Cortier, Référente Technique
 - Valérie Vanmaldergem, Référente Technique

01

MODALITÉS « ALLOCATAIRES »

Courrier aux allocataires

- Les allocataires éligibles vont recevoir un mail sur leur messagerie personnelle au plus tard début septembre :
 - leur indiquant le montant de leurs droits.
 - les démarches à effectuer.
- En l'absence d'adresse mail, un courrier postal leur est adressé.

Modifications 2024

▪ **Remplacement des Coupons Activ+ :**

**Par une FICHE D'INSCRIPTION
par enfant ayant droit**

Modifications 2024

FICHE D'INSCRIPTION : - Téléchargeable par la famille sur le site Caf.fr

depuis un ordinateur, à l'accueil de la Caf,
dans une Maison France Service,

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-aube/offre-de-service/vie-personnelle/activ-plus>

Accueil Allocataires > Ma Caf > Vie personnelle > Offre de service Pour des activités extra-scolaires : "Activ+"

VIE PERSONNELLE

📍 Caisse d'Allocations familiales

Pour des activités extra-scolaires : "Activ+"

« Saison 2024-2025 »

Le dispositif "Activ+" vous aide à financer une partie des frais d'inscription et/ou de licence à une activité culturelle, sportive ou scientifique pratiquée par vos enfants au cours de l'année scolaire.

- **Public concerné** : enfants et adolescents âgés de 6 à 18 ans
- **Activités prises en compte** : Les activités sportives, culturelles ou scientifiques pratiquées tout au long de l'année scolaire, à l'exception des vacances d'été (juillet - août).
- **Condition relative au prestataire de service** : La collectivité ou l'association qui propose l'activité doit avoir signé une convention avec la Caf.
- **Modalités pour en bénéficier** : Si vous êtes éligible, vous recevrez automatiquement un mail sur votre messagerie personnelle, début septembre, (ou un courrier, si vous n'avez pas d'adresse électronique) indiquant le montant de vos droits.
- **Période de validité** : Du 1^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025
- **Montant des coupons "Activ+"** : Ce montant dépend de votre quotient familial.

■ Information complémentaire

Début septembre, vous pourrez télécharger la réglementation ainsi que la fiche d'inscription à ce même endroit.

Règlementation « Allocataire »

ACTIV+ permet aux enfants et jeunes de 6 à 17 ans révolu de participer à des activités sportives, culturelles, scientifiques ou loisirs : Basket, handball, football, théâtre, danse, musique, astronomie, échec, etc.

Sont exclus : les activités ponctuelles, les centres de loisirs, les stages, les frais de transport, d'équipement, la restauration, l'accueil de scoutisme.

L'aide attribuée par la Caf de l'Aube, permet aux familles de régler une partie des frais d'inscription et/ou de licence de leur-s enfant-s au cours de l'année scolaire de septembre à juin.



ATTENTION

Pour les bénéficiaires du Pass'Sport, ce dernier est prioritaire sur l'aide ACTIV+ 2024-2025 qui viendra en déduction du reste à charge.

Réglementation « Allocataire » suite ...

▪ Qui peut bénéficier d'Activ+ ?

- Les enfants nés entre le **1^{er} janvier 2006** et le **31 décembre 2018**, inscrits à une activité sportive, culturelle, scientifique ou loisirs pour l'année scolaire 2024-2025, sauf juillet - août.
- Les allocataires étant domiciliés dans le département de l'Aube au moment de l'inscription à une activité.
- Les allocataires ayant un quotient familial inférieur ou égal à 840€.

Réglementation « Allocataire » suite ...

▪ Quel est le montant de l'aide ?



ATTENTION

- 55 € pour un quotient familial de 0 € et 420 €
- 45 € pour un quotient familial de 421 € à 840 €
- L'aide accordée est utilisable auprès d'une **seule structure**, en **une seule fois**

La famille:

- **Télécharge** une fiche d'inscription de la Caf de l'Aube, par enfant.
- **Complète** les parties « 1 & 2 »
- **Renseigne** son numéro d'allocataire
- **Fait remplir** la partie « 3 » au partenaire

- La famille retourne à la Caf une fiche d'inscription par enfant ayant droit, via son compte Caf ou par courrier ou en le déposant à l'accueil de la Caf.



ATTENTION

Aucun traitement de fiche incomplète



ALLOCATIONS
FAMILIALES
Caf
de l'Aube



**FICHE D'INSCRIPTION
ACTIV+
2024-2025**



* 0 0 0 0 0 0 0 2 0 5 3 0 0 0 0 0 0 0 0 0 *

Attention : Remplir un formulaire par enfant. Aucun versement ne pourra être réalisé si ce formulaire est incomplet.

1 LA FAMILLE (père, mère, tuteur)

N° de l'ALLOCATAIRE (8 chiffres, écrire lisiblement) :

NOM - PRENOM allocataire :

Adresse (bât. - étage - rue) :

Code Postal : Ville :

Mail :

2 VOTRE ENFANT

NOM :

PRÉNOM :

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et avoir pris connaissance des conditions du dispositif « ACTIV+ »

Signature du responsable légal de l'enfant

Le : ____ / ____ / ____

3 LE PARTENAIRE

Numéro de partenariat – obligatoire :

NOM et adresse de la structure :

Code Postal : Ville :

Représentée par (Nom, Prénom, fonction) :

Atteste que l'enfant, Nom Prénom : Né-e le / /

Est inscrit dans la structure pour l'année scolaire 2024-2025 pour l'activité

Domaine : Culturel Sportif Scientifique Loisirs Droit au Pass'Sport : OUI NON

Coût de l'activité €

Date d'inscription : / /

La famille a réglé la somme de €, correspondant aux frais de cotisation ou de licence.
(Les frais d'équipement ou de matériel nécessaires à la pratique de l'activité ne sont pas pris en compte)

Cachet de la structure, signature du représentant :

Le ____ / ____ / ____

DOCUMENT À NOUS RETOURNER COMPLÉTÉ ET SIGNÉ : Gagnez du temps envoyez vos documents via votre compte Caf.

Caisse d'allocations familiales de l'Aube – 32 rue Coulommière 10000 TROYES
Page 1 sur 2

Versement de l'aide à « l'Allocataire »

▪ A réception de la fiche d'inscription :

- La Caf effectue le versement de l'aide **en une seule fois sur le compte bancaire de l'allocataire**, sous réserve que cette dernière soit **parfaitement renseignée**.

▪ Délai de paiement en quelques étapes :

- A la réception des fiches d'inscription, la Caf procède à la vérification de la conformité de la fiche, à l'enregistrement dans le système d'information et réalise le paiement définitif.
- A titre informatif: Plus ou moins 10 à 20 jours pour le traitement.
- En cas de non-conformité de la fiche d'inscription, l'allocataire sera informé de la nécessité d'actualiser les renseignements indispensables, ce qui aura pour effet de retarder le paiement.

Courrier adressé aux familles

Madame, Monsieur,

ACTIV+ favorise l'accès aux loisirs de proximité des jeunes de 6 à 17 ans révolu, en vous aidant à financer une partie des frais d'inscription et/ou de licence à une activité pratiquée par votre-vos enfant-s au cours de l'année scolaire.

**Votre droit 2024 est de 55 € par enfant
(Quotient familial compris entre 0 et 420)**

ATTENTION, ce dispositif évolue.

Information Importante :

Les coupons Activ+ **sont désormais remplacés** par une fiche d'inscription à compléter pour chaque enfant ayant droit, puis à faire compléter par la structure où l'enfant exerce son activité sportive, culturelle, scientifique ou loisirs.

- 1- Découvrez la réglementation 2024-2025 du dispositif « ACTIV+ »
- 2- Téléchargez une fiche d'inscription pour chaque enfant ayant droit, [en Cliquant ICI](#)
- 3- Renseignez, et signez chaque fiche d'inscription.
- 4- Faites compléter chaque fiche d'inscription par la structure.
- 5- Retournez la fiche d'inscription, dès que possible à la Caf de l'Aube
 - Soit via l'espace Mon Compte rubrique « suivre mes démarches »
 - Soit par courrier à : Caf de l'Aube 32 rue Coulommière 10 000 Troyes

Retrouvez toutes les informations utiles sur le site de la Caf de l'Aube :

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-aube/offre-de-service/vie-personnelle/activ-plus>

Questions ?

02

MODALITES PARTENAIRES

Règlementation « Partenaires »

- **Simplification de la gestion du dispositif :**

- Aucun coupon Activ+ et bordereau à compléter.
- Rappel: La famille retourne chaque fiche d'inscription par enfant ayant droit à la Caf de l'Aube.

- **Comme chaque année :**

- Le Pass'sport est prioritaire sur l'aide Activ+ qui vient en déduction du reste à charge de la famille.

Règlementation « Partenaires » suite...

1- Toutes les structures téléchargent la nouvelle Convention 2024-2025 à l'aide de ce lien:

<https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-de-l-aube/partenaires-locaux/activ>

2- Tous les anciens numéros de convention sont obsolètes,
ils sont remplacés par un numéro de partenariat à 7 chiffres.

3- La Fiche de Renseignement 2024-2025 est à compléter.



ATTENTION



caf.fr

Fiche de Renseignement



caf.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENT
PARTENAIRE « ACTIV + »
2024-2025

A retourner chaque année pour renouveler votre partenariat.
Tout changement - administratif, de statut, de personnes référentes, de mail et/ou de téléphone - intervenant au cours de l'année scolaire 2024 - 2025, doivent être impérativement signalés.

NOM de la structure :

Adresse :

Nom du représentant légal de la structure :

Personne-s référente-s à contacter, mail et téléphone à jour :

Nom & prénom : ☎ :

Mail : @

Nom & prénom : ☎ :

Mail : @

Joindre une plaquette ou compléter le tableau :

ACTIVITÉS 2024 - 2025	TARIFS à l'année	Tranche d'âge

SONT EXCLUS : Les activités ponctuelles, stages, centre de loisirs, transports, restauration, matériel & vêtements, accueil de scoutisme.

Le

Cachet de votre Association
Signature du président

Pour nous contacter :
pote-administratif-action-sociale@caf10.caf.fr

Retour des documents

- La partenaire doit obligatoirement retourner :
 - La Convention 2024-2025
 - La Fiche de Renseignement 2024-2025

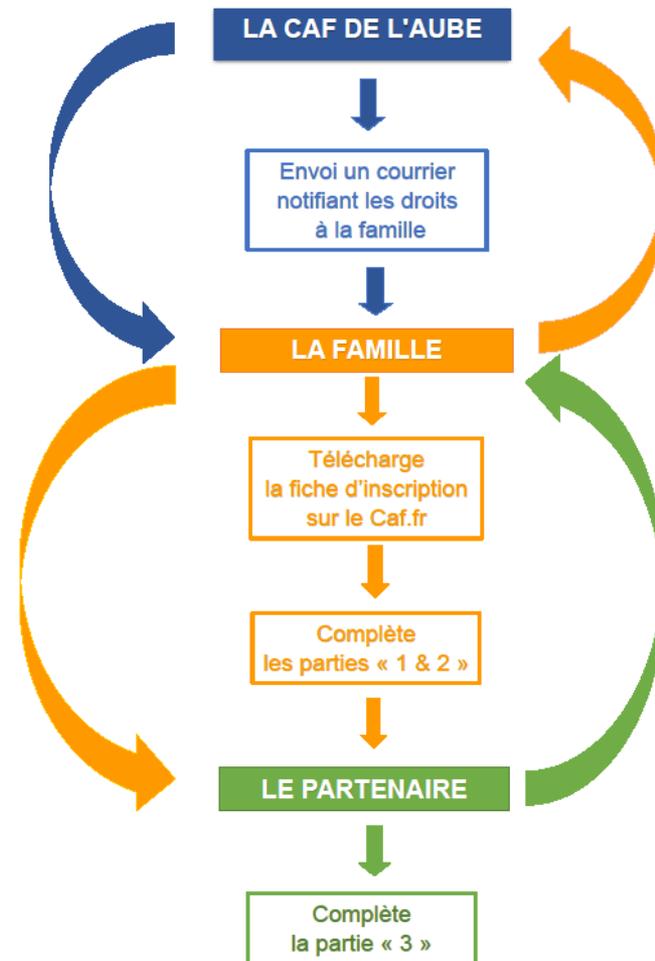
A l'adresse suivante :

pole-administratif-action-sociale@caf10.caf.fr

Officialisation du partenariat

- La Caf retourne au partenaire:
 - la convention de partenariat signée par les deux parties
 - le numéro de partenariat
- Le partenaire peut désormais, compléter la Fiche d'Inscription présentée par la famille.

Mémento



Questions ?

**Merci pour votre
participation**

Bonne soirée